



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°16

Réunion de bureau : Lundi 27 janvier 2025

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI.

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Victor CHAIX, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Jean-François SOTO.

Excusé : Sébastien OURS, Christopher SPADAFORA.

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.**

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

DECISION

Promotion accélérée en catégorie ARE Promotionnel

La C.R. de l'Arbitrage valide la promotion accélérée de M. LETERRE Enzo en catégorie ARE Promotionnel à partir du 27 janvier 2025.

SECTION ADMINISTRATIVE

Championnat France Futsal UNSS

Pour donner suite à la demande de la Direction de l'Arbitrage, M. Victor CHAIX sera présent sur les 2 rassemblements des Championnats de France UNSS Futsal, qui auront lieu à Nice au mois de mai 2025.

SECTION TECHNIQUE

Candidature Futsal

La C.R. de l'Arbitrage valide la modification des dates de l'examen des arbitres candidat Futsal Ligue. Ces derniers seront convoqués le vendredi 16 mai 2025 au soir dans leur District d'appartenance afin de passer les tests écrit.

Présentation de la formation FIA 2.0

La présentation de la formation FIA 2.0 aura lieu le 31 janvier 2025 au soir en visioconférence. 15 formateurs sont déjà inscrits à cette présentation.

Le Président
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Florian BREVET